



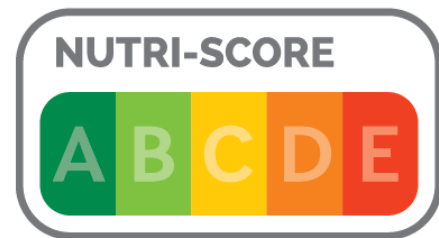
Webinar pour les entreprises
luxembourgeoises

Nutri-Score pour les entreprises Webinar

28/04/2021

HoE

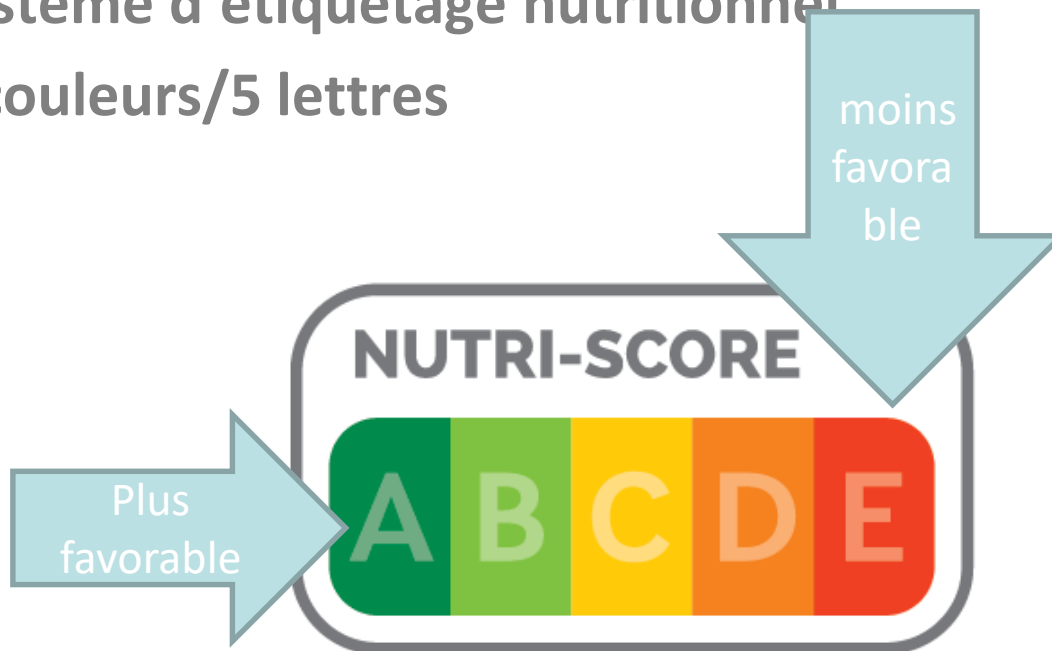
28 avril 2021



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Protection
des consommateurs



Système d'étiquetage nutritionnel 5 couleurs/5 lettres



Caractérise la valeur
nutritionnelle des
aliments et boissons



➤ sur la face avant des produits emballés et transformés



➤ en complément
à l'indication des valeurs nutritionnelles

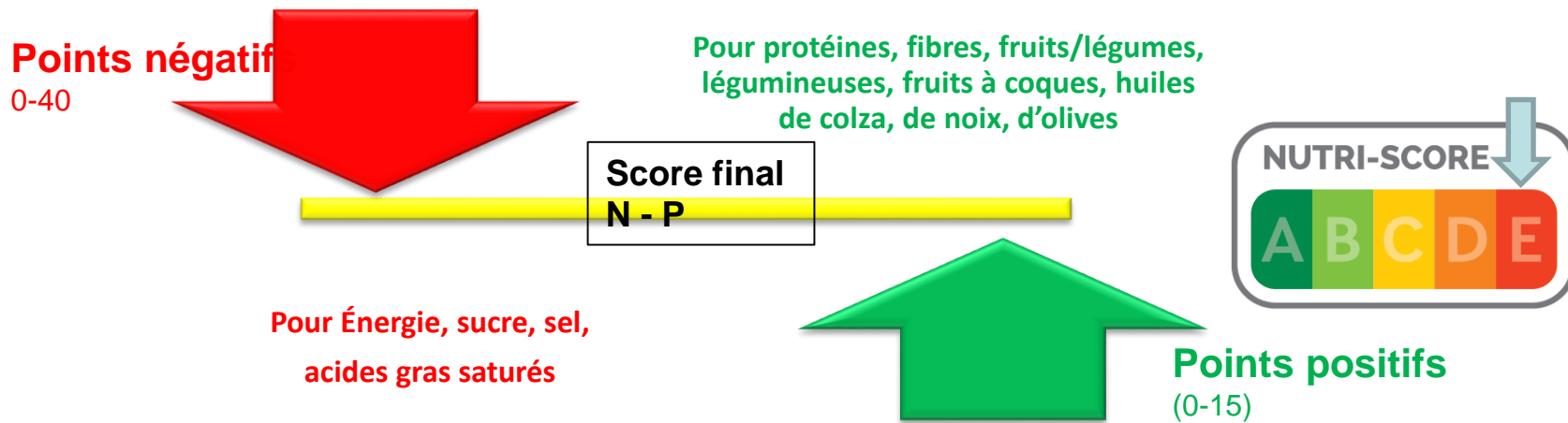
Durchschnittliche Nährwerte		pro 100 ml
Energie		157 kJ / 38 kcal
Fett		1,8 g
davon gesättigte Fettsäuren		0,3 g
Kohlenhydrate		2,3 g
davon Zucker		2,3 g
Ballaststoffe		0,5 g
Eiweiß		3,0 g
Salz		0,14 g

Nutri-Score - de quoi s'agit-il?



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Protection
des consommateurs

Nutri-Score met en relation pour 100g/ 100ml de produit, les éléments nutritionnels à limiter et à favoriser



Pour le cas général, les seuils pris en compte sont les suivants :

Classe	Bornes du score	Couleur
A	Min à -1	Vert foncé
B	0 à 2	Vert clair
C	3 à 10	Orange clair
D	11 à 18	Orangé moyen
E	19 à Max	Orange foncé

2-b Cas particulier des boissons

Dans le cas des boissons, les seuils pris en compte sont les suivants :

Classe	Bornes du score	Couleur
A	Eaux	Vert foncé
B	Min à 1	Vert clair
C	2 à 5	Orange clair
D	6 à 9	Orangé moyen
E	10 à Max	Orange foncé



- Nutri-Score était élaboré par Santé publique France qui en est **propriétaire!**
- Nutri-Score est enregistré dans le registre des marques européennes

En découle certaines modalités:

- ➡ • L’entreprise doit s’enregistrer (auprès de SPF) pour disposer du droit de l’utiliser
- Il y a un règlement d’usage à respecter



- Enregistrement des entreprises sur le site de SPF pour avoir le droit d'utiliser le Nutri-Score

(détails cf 3ième presentation)



- Puis mise à disposition des documents nécessaires
- <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/articles/nutri-score>
- A consulter
 - Le règlement d'usage
 - Un question-réponse scientifique et technique
 - Un tableur permettant le calcul du Nutri-Score sur les produits



Avantages:



- Lecture facile de la qualité nutritionnelle
- Possibilité de comparer plusieurs produits d'une même catégorie
- Permet au consommateur de mieux choisir

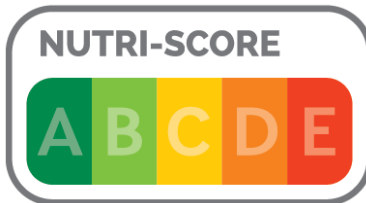
Limites:



- Pas d'obligation d'utiliser NS
- Ne renseigne pas sur la quantité exacte des aliments et nutriments
- Ne donne pas d'orientation générale quant à une alimentation équilibrée



- L'utilisation de Nutri-Score n'est **pas obligatoire!**



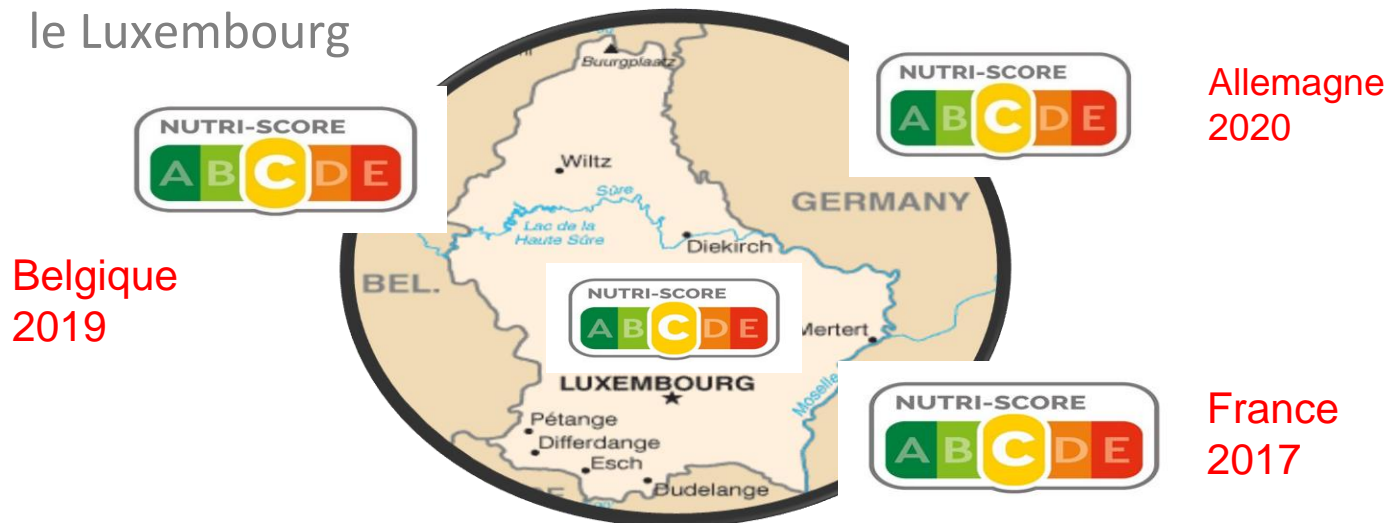
 **Mais si le NS est utilisé sur un produit d'une marque, il faut le mettre sur tous les produits de la marque!**

Cf Qu'est-ce qu'une marque? Monsieur Pablo Mohr - IPIL



En Europe

- Recommandation de Nutri-Score d'abord par la France, puis par la Belgique, l'Allemagne (et la Suisse)
- Les Pays-Bas et l'Espagne sont en procédure de mise en place tout comme le Luxembourg





Au Luxembourg considérations

- Marché ouvert avec beaucoup de produits Nutri-Score qui proviennent des pays limitrophes qui déjà ont mis en place une législation relative
- Etudes montrent que le NS est bien perçu par le consommateur
- Et beaucoup de produits sur le marché qui affichent d'autres systèmes





Décision de mettre en place une législation luxembourgeoise pour

- Permettre au consommateur au Luxembourg de disposer de cette information complémentaire pour faire ses choix
- Permettre aux entreprises luxembourgeoises d'utiliser NS
- Contribuer dans la mesure du possible à une harmonisation des systèmes à travers l' Europe pour ne pas désorienter le consommateur

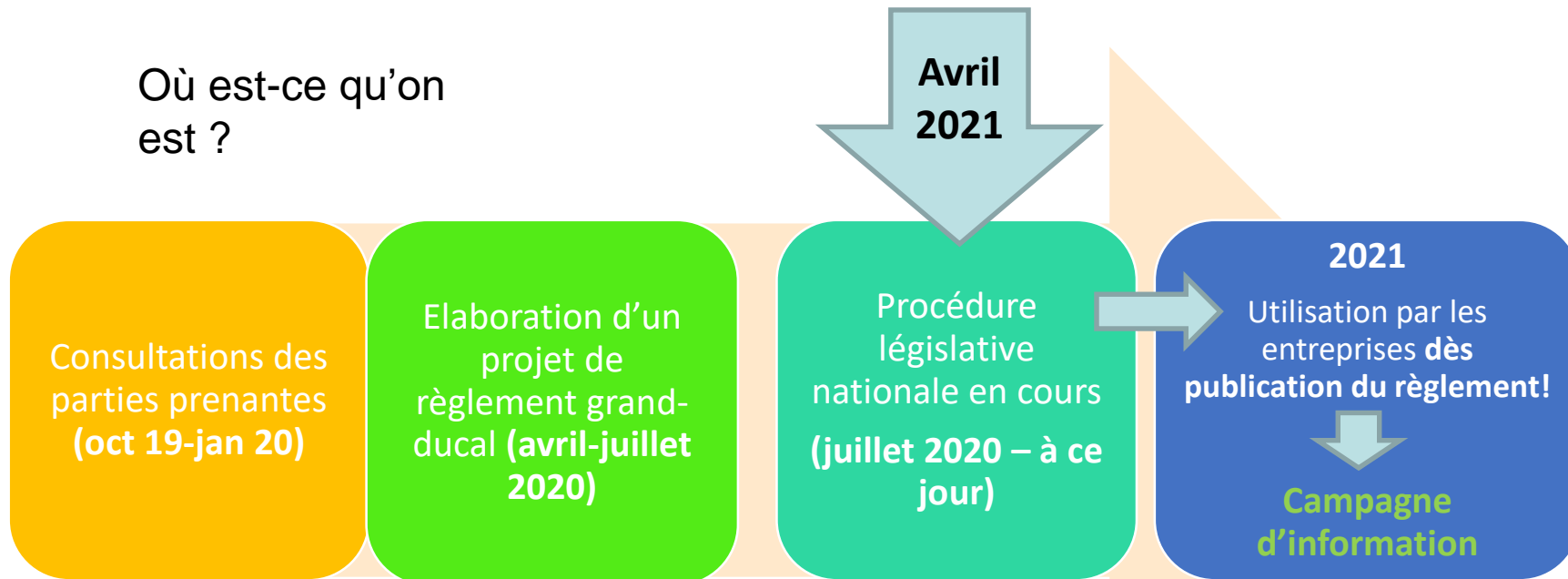


Projet de règlement grand-ducal relatif à Nutri-Score

- Crée la base légale nationale (nécessité suite à la réglementation européenne)
- Précise que le Nutri-score est à utiliser conformément à son règlement d'usage
- Précise que le Nutri-Score est à utiliser pour tous les produits d'une marque



Où est-ce qu'on
est ?





Campagne d'information de la part du ministère de la Protection des consommateurs – **objectifs:**

- ➔ Expliquer au consommateur le Nutri-Score
- ➔ Mettre en valeur ses avantages et thématiser ses limites
- ➔ Faire un FAQ évolutif



Gouvernance européenne

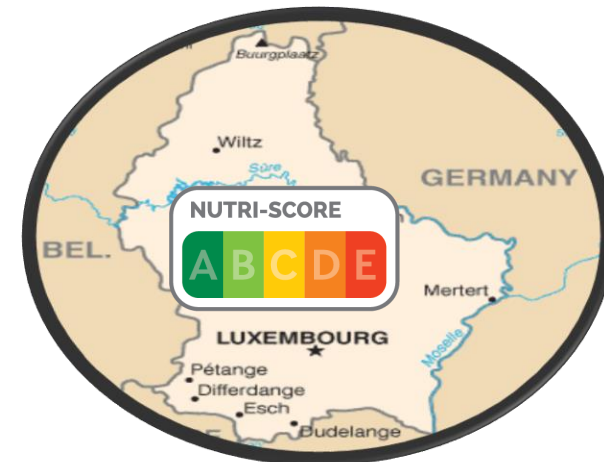
7 pays (France, Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Suisse, Espagne, Luxembourg) actuellement engagés dans une démarche NS se sont mis ensemble pour

- soutenir les entreprises dans l'application de Nutri-Score
- assurer un accompagnement scientifique de Nutri-Score
 - Un steering committee – pour faciliter le déploiement à travers les pays (2 représentants LU)
 - Un scientific committee – le Luxembourg est représenté par le LIH (Luxembourg Institute of health)



Pour l'instant: recommandation aux entreprises nationales qui veulent s'orienter vers une utilisation de Nutri-Score au Luxembourg:

- se familiariser avec les documents mis à disposition par SPF France
- Attendre l'entrée en vigueur du règlement pour afficher le logos sur les produits





- Liens utiles pour les entreprises

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/articles/nutri-score>

<https://securite-alimentaire.public.lu/fr.html>

<https://ipil.lu/fr/>



- Marque Benelux :
- Article 2.1 de la *Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle (marques et dessins ou modèles)* sur le site de l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle (BOIP) https://www.boip.int/uploads/inline/Convention%20Benelux%20Propriete%20intellectuelle_01032019.pdf
- Directive harmonisant le droit des marques des Etats membres de l'UE :
- Article 3 de la *Directive (UE) 2015/2436 du 16 décembre 2015 rapprochant les législations des États membres sur les marques* sur le site EUR-Lex <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32015L2436&qid=1619020512483>
- Marque de l'Union européenne :
- Article 4 du *Règlement (UE) 2017/1001 du 14 juin 2017 sur la marque de l'Union européenne* sur le site EUR-Lex <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32017R1001&qid=1619020288658>



Score final: N - P

Éléments nutritionnels négatifs

4 catégories – max 40 points

- Énergie
- Acides gras saturés
- Sucres
- sel

(0-10 points par catégorie – 10 constitue la note la moins favorable)

40 serait la plus mauvaise note possible (E)

Éléments nutritionnels positifs

3 catégories – max 15 points

- Fibres
- Protéines
- % de fruits/légumes/légumineuses, fruits à coque, huiles de colza, de noix et d'olive

(0-5 points par catégorie – 5 constitue la note la plus favorable)

- 15 serait donc la meilleure note possible (A)
(N=0 et P=15)



Merci pour votre attention!

(Questions/réponses à la fin des présentations)